

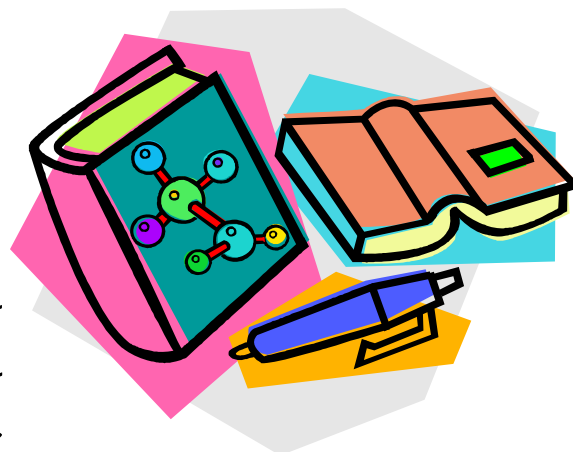


INFO MILLE-ISLES

SEPTEMBRE 2008



Le mois de septembre est synonyme de rentrée scolaire, de l'automne et bien sûr d'**SALLOWEEN**.



Encore cette année, votre comité des loisirs en collaboration avec la municipalité, organise une journée d'activités pour les jeunes et les moins jeunes. Surveillez votre courrier afin de connaître tous les détails. Et n'oubliez pas d'inscrire le 25 octobre à votre calendrier.

**Attention, les autobus scolaires ont recommencés à circuler, soyez attentifs !
La vie de nos enfants en dépend !**



À SURVEILLER :

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS
13 décembre 2008

Publié le 16 septembre: 2008

MESSAGE DU MAIRE

L'été tire à sa fin, nous voilà déjà rendu à l'aube de l'automne. Les arbres revêtent leurs manteaux aux couleurs flamboyantes et bientôt se couvriront de neige.

Il nous faut donc penser à chauffer nos chaumières et ramoner nos cheminées. Notre sécurité en dépend. Vous trouverez en page 6 quelques conseils de notre service incendie.

Voici un court résumé des dossiers en cours au conseil municipal :

Internet haute vitesse : Deux projets cheminent, un sous l'initiative du comité Internet haute vitesse de la municipalité (pétition à Vidéotron) et l'autre celui avec la municipalité de Lachute (système WiFi). Dans les deux cas nous sommes dans l'attente d'un aboutissement. Le conseil tient à souligner les efforts déployés par le comité Internet haute vitesse et l'en remercie.

Bon voisin, Bon œil : Cette soirée a connu un franc succès. Plusieurs points de sécurité ont été soulevés. Il en ressort que Claude Duhamel sera responsable au sein de la municipalité, voir en page 10 pour plus de détails.

Processus budgétaire : Vos élus entameront bientôt le processus budgétaire. Tous les moyens à notre disposition seront pris pour faire en sorte de maintenir le taux de la taxe foncière au plus bas niveau acceptable.

Plan d'urbanisme : Le processus de modification du plan d'urbanisme débutera sous peu avec une firme de professionnels. Des réunions de consultations auront lieu et vous en serez avisé au moment opportun.



N'hésitez pas à communiquer avec l'administration municipale pour toute information qui pourrait vous sembler pertinente ou tout commentaire constructif. Les employés se feront un plaisir de mettre tout en œuvre pour répondre à votre demande.

AGENDA MUNICIPAL – SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Lundi, 6 octobre 2008

Lundi, 3 novembre 2008



Lundi, 1er décembre 2008

Réunion spéciale du budget : à déterminer

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours des derniers mois, le conseil municipal a adopté certaines résolutions concernant les sujets énumérés plus bas. Pour plus d'information, vous pouvez toujours vous procurer une copie des procès-verbaux en vous présentant au bureau municipal, des frais sont alors exigibles.

Notez qu'à la mi-septembre le site web de la municipalité sera en ligne et les procès-verbaux y seront disponibles.

- Opposition à l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles
- Entente intermunicipale en matière de système de télécommunication
- Demande à Vidéotron pour la fourniture du service câble Internet, téléphonie et télévision
- Contrat de services professionnels en sécurité incendie avec la firme MANACTION et nomination du directeur du service incendie
- Contrat pour la réfection du chemin de la côte St-Joseph
- Plan d'action sur la protection des lacs – analystes en environnement
- Mandat à la firme Daniel Arbour & Associés (DAA) pour la révision et la concordance du plan d'urbanisme
- Recouvrement des taxes foncières et autres sommes dues – Mandat à l'étude Prévost Fortin D'Aoust
- Entente avec Patrouille Canine G.L.
- Location d'une camionnette Ford F250 pour les travaux publics
- Embauche de monsieur Richard Lavoie, manoeuvre
- Nomination d'un chemin privé sous le nom de « chemin Bellevue »
- Mandat d'étude pour l'aménagement du parc Hammond-Rogers
- Mandat d'étude pour l'aménagement du 1253, chemin de Mille-Isles -
- Réfection d'une partie du chemin du Lac-Robert—adjudication du contrat
- Politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés
- Renouvellement du contrat d'entretien ménager des édifices municipaux
- Opposition à l'adoption des modifications au Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux sur le Lac des Becs-Scie
- Contrat pour la réparation et le pavage d'une partie du chemin Kilpatrick
- Contrat pour la fabrication et l'installation d'une clôture au parc Hammond-Rogers
- Remerciements au comité organisateur de l'activité « Steak Diner »
- Accord de principe à la municipalisation du chemin Bellevue
- Remerciements aux organisateurs et collaborateurs de la Fête de la Famille
- Appel d'offres pour des réparations à la chaussée du chemin du Lac Robert

Prochaine session régulière du conseil : 6 octobre 2008

URBANISME ET VOIRIE

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les résidents pourront, à compter du **15 octobre**, installer la toile et la structure de leur abris d'auto temporaire. Ces dispositions sont en vigueur pour tous les abris d'hiver temporaires indépendamment de leur localisation sur la propriété. Face au non-respect de cette réglementation, un constat d'infraction pourrait être émis.



DÉNEIGEMENT

À l'approche de l'hiver, il nous faut rappeler aux résidents de Mille-Isles que le règlement de nuisance interdit de jeter ou de déposer, sur le chemin ou une propriété publique, de la neige ou de la glace provenant d'une propriété privée. Aussi, notez que l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales autorise les municipalités à projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.

STATIONNEMENT D'HIVER

Il est interdit de stationner votre véhicule en bordure des chemins publics du 15 octobre au 15 avril de chaque année. Le règlement 85 de la municipalité indique clairement que la municipalité et les entrepreneurs en déneigement ne sont pas responsables des dommages causés aux véhicules stationnés illégalement et que ceux-ci seront remorqués aux frais des propriétaires.



POLITIQUE D'AIDE À L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS

Le principal objectif visé, par la municipalité, en adoptant une telle politique est de permettre aux associations ou regroupements de propriétaires, de se prévaloir des dispositions de l'article 70 de la *Loi sur les Compétences municipales*, de façon à obtenir une aide financière pour l'entretien des rues privées.

Les rues visées par la présente politique sont l'ensemble des rues privées existantes avant l'adoption de la présente politique, situées sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles et qui ne constituent pas une allée de circulation donnant accès à un stationnement d'une propriété privée, d'un commerce ou d'un chemin d'accès à une propriété forestière. Sont admissibles à une demande d'aide les chemins qui sont la propriété d'un regroupement de membres ou d'un organisme sans but lucratif ayant comme membres, un regroupement de citoyens. Un minimum de dix (10) adresses civiques sur un chemin privé est obligatoire pour constituer un regroupement de citoyens et de membres.

Renseignez-vous auprès de M. Morin pour l'admissibilité. Cette politique pourra être consultée en ligne dès que le site web de la municipalité sera en fonction (mi-septembre).

Un permis ?

Nous vous rappelons qu'il est important, avant de commencer des travaux, de valider si ceux-ci sont conformes aux règlements de la municipalité et de d'obtenir les permis nécessaires avant le début des travaux. Pour ce faire, il est préférable de prendre rendez-vous avec l'inspecteur en communiquant au bureau municipal.

Michel Morin, inspecteur municipal.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Attention aux feux de forêt**Une saison bénéfique pour les forêts**

Bon an, mal an, les utilisateurs de la forêt contribuent à la diminution d'incendie de cause humaine. Forcé d'admettre que la nature a fait une immense différence dans les résultats de la saison 2008. Alors que la SOPFEU intervient chaque année sur plus de 795 incendies qui dévastent une superficie équivalente à celle du Lac Saint-Jean, environ 96 000 ha. De son côté, la saison en cours a vu éclore 166 incendies, en date d'aujourd'hui, pour une superficie de moins de 130 ha soit un peu plus que la superficie des plaines d'Abraham. Une situation que les forêts n'ont pas connue depuis plus de 25 ans.

La rigueur reste de mise

Malgré les conditions automnales qui arrivent, soit des journées plus courtes et des nuits plus froides, il faut continuer de se méfier. Les feuilles mortes qui jonchent le sol en automne constituent un combustible très facile à allumer. Les résidents en milieu rural ou périurbain sont donc invités à faire preuve de prudence lors du nettoyage de leur terrain. La SOPFEU leur rappelle qu'en plus de prévenir tout risque d'incendie, le compostage est un moyen efficace et écologique de se débarrasser des feuilles mortes.

Si vous faites un feu :

- ☛ Faites un feu de petite dimension;
- ☛ Allumez-le en fin de journée;
- ☛ Choisissez un terrain dégagé;
- ☛ Abstenez vous d'allumer par temps venteux;
- ☛ Assurez une surveillance constante.



Le directeur, Alain Charbonneau

<http://www.sopfeu.qc.ca/>



BÉNÉVOLES POUR LES MESURES D'URGENCES

Liste des bénévoles pour les mesures d'urgences :

Vous désirez apporter votre aide en cas de besoin, envoyez-nous vos nom, adresse, no. de téléphone, adresse courriel et votre domaine d'expertise à

cduhamel@mille-isles.ca ou 450-438-2958

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La municipalité de Mille-Isles est présentement à la recherche de personnes pour combler des postes de *pompiers (ères) à temps partiel*.

Résumé des principales fonctions :

- ⇒ Sous la supervision du directeur et des officiers du service de sécurité incendie, les candidats (es) devront notamment :
- ⇒ Lutter contre les incendies, effectuer les sauvetages et assister les citoyens dans toutes situations d'urgence incendie ou autres;
- ⇒ Appliquer les différents programmes de prévention et participer à l'éducation du public;
- ⇒ Participer à l'entretien de la caserne et des équipements utilisés en cas d'incendie et au cours de diverses interventions.

Qualifications et exigences :

- ⇒ Avoir accès à un véhicule pour se rendre à la caserne ou sur les lieux de certains sinistres lors d'appel d'urgence;
- ⇒ Détenir un permis de conduire de classe 4A ou s'engager à l'obtenir dans la première année de l'embauche;
- ⇒ Posséder un diplôme d'études secondaires et une formation de pompier 1 reconnue par l'École Nationale des Pompiers du Québec
- ⇒ ou s'engager à suivre cette formation selon les modalités et les délais prévus par la loi;
- ⇒ Être en bonne forme physique;
- ⇒ Avoir des aptitudes pour travailler en équipe;
- ⇒ Avoir un sens des responsabilités;
- ⇒ Avoir une grande disponibilité.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae selon une des façons suivantes :

Par la poste à l'adresse suivante :

Offre d'emploi pompiers (ères)
Municipalité de Mille-Isles
1262, chemin de Mille-isles, Mille-Isles, Québec J0R 1A0

Par courriel : cduhamel@mille-isles.ca

Par télécopieur : 450-438-6157 avec la mention "Offre d'emploi Pompiers (ères)"

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés

RAMONER UNE CHEMINÉE

Ramoner une cheminée est essentiel pour éviter les feux de cheminée. L'opération n'est pas difficile mais si vous n'êtes pas sûr de vous, n'hésitez pas à faire appel à un professionnel

Période

La législation impose :

Un ramonage annuel des installations utilisant des combustibles gazeux (propane).

Deux ramonages par an pour celles qui utilisent des combustibles liquides et solides (fuel, bois, charbon).

A noter : cette opération doit être réalisée par un professionnel. Un certificat de ramonage précisant le ou les conduits de fumée ramonés et attestant de la "vacuité du conduit sur toute sa longueur" vous sera délivré, certificat que vous devrez fournir à votre compagnie d'assurances.

Les différents types de ramonage**Le ramonage mécanique**

Il faut utiliser pour cela une brosse spéciale, appelée "hérisson". Cette technique est la seule qui offre une garantie de nettoyage parfait du conduit. Ce ramonage peut se faire par le toit ou par l'ouverture de l'âtre.

Le ramonage chimique

Ce ramonage s'effectue avec des produits que l'on jette dans le feu (souvent sous forme de bûches) et qui sont censés décomposer les suies. Relativement inefficace, voir dangereuse, cette technique est à proscrire... Tout au plus peut-elle renforcer l'action des ramonages mécaniques.

Mon nom est Fido (wouf ! wouf !)



Oui, c'est moi le chien attaché dehors, jour et nuit, à l'année longue pas loin de chez-vous. Celui qui vous fait jurer quand j'aboie sans arrêt lorsque mon maître n'est pas là.

Pourquoi dois-je passer ma vie au bout de ce câble? Souvent je manque d'eau, l'été je ne peux m'échapper du soleil et l'hiver est interminable. Mes ancêtres vivaient dans une caverne ou une tanière au chaud à l'abris des froids profonds mais moi je n'ai qu'une boîte de bois ouverte au vent. Mon pauvre cousin qui demeure sur l'autre montée et vit toujours dehors comme moi, lui, a perdu le bout de ses oreilles par engelure.

Mon monde n'est pas grand. J'ai passé toute ma vie limité par ce câble. Quand je vois passer Patou en laisse avec son maître je le trouve pas mal chanceux. Je leur signale ma présence avec ma voix la plus forte. « Moi aussi je veux prendre une marche avec vous » mais on dirait qu'ils ne m'entendent pas. En plus de ça paraît que Patou visite régulièrement un vétérinaire pour ses vacins et assurer sa santé.

Mon maître me garde pour surveiller sa propriété croyant que ma présence et mes aboiements vont empêcher le vol en son absence. Mais cela ne fonctionne pas car j'aboie continuellement d'ennui quand il quitte sa demeure. Pourquoi qu'un voisin viendrait vérifier chez nous lorsqu'il m'entend japper. Je jappe tout le temps. Je jappe en espérant que le petit voisin vienne jouer avec moi, qu'on m'apporte de l'eau ou à manger, pour communiquer avec mon cousin qui lui aussi est laissé souvent tout seul dehors. Je jappe pour me désennuyer. Si mon maître est présent et je m'échappe, je reçois une correction mais ça vaut la peine car même si ça fait mal, bien au moins, j'ai eu sa présence pour quelques secondes.



Combien d'années ça vit un chien? Je n'ai que deux ans. Est-ce que j'en ai pour longtemps?

Gérald Guay

Petit rappel !

Un chien errant portant ou non sa plaque peut être capturé et placé en fourrière. Son propriétaire doit communiquer rapidement avec la fourrière, et peut le récupérer dans les trois (3) jours ouvrables qui suivent sa capture, en payant les frais de garde. Les animaux non réclamés après ce délai peuvent être euthanasiés ou vendus en adoption par la fourrière.

Les sentiers de raquette de la municipalité de Mille-Isles sont ouverts du 1^{er} décembre au 1^{er} avril.

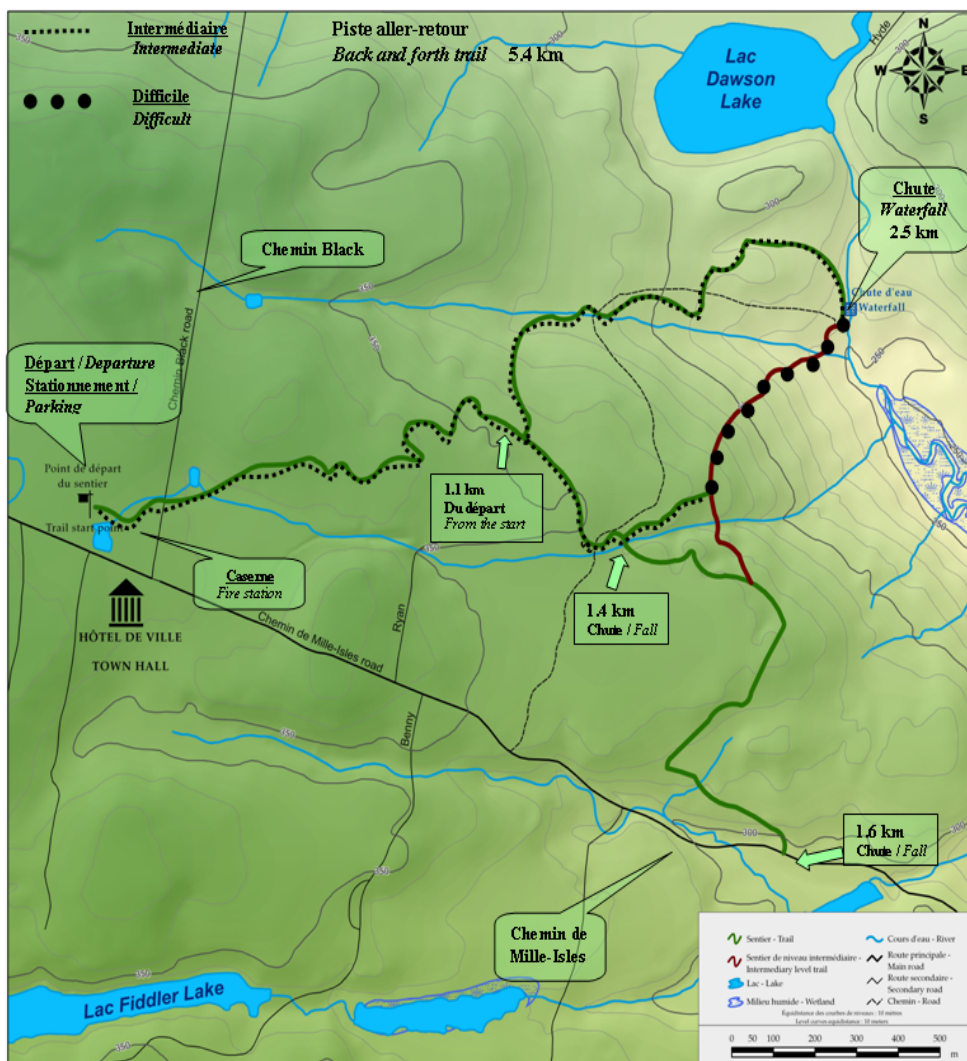
Afin de compléter la boucle il est nécessaire d'être dans une forme physique raisonnable. Vous devez être en mesure de marcher au moins 6 kilomètres sur le chemin avant d'entreprendre les sentiers de raquette.

La raquette s'apparente au ski de fond comme dépense énergétique et tout comme pour ce dernier l'habillement suggéré est selon le principe des pelures d'oignon. Vous pourrez donc, selon le besoin, en enlever une couche lorsque vous commencez à transpirer ou bien en ajouter une lorsque vous faites des arrêts (casse-croûte).

Un détail important: si vous ouvrez une piste dans la neige profonde, la guêtre (enveloppe étanche qui recouvre le cou-de-pied) empêchera la neige d'entrer dans vos chaussures.

De plus :

- Les chiens doivent être sous contrôle à tout instant.
- Ils ne doivent pas être permis de pourchasser les animaux sauvages.
- Les chiens agressifs ne sont pas permis sur les sentiers.
- Les crottes de chiens doivent être ramassées ou tassées à côté de la piste.
- Lors d'une neige nouvelle ou lorsque votre chien s'enfonce dans les pistes non damées laissez votre chien marcher en avant de vous sur la piste afin que vos raquettes réparent la piste lorsque vous passez à votre tour.
- On vous demande de marcher en file indienne et de demeurer sur la piste.
- Le pipi doit se faire en dehors de la piste et ensuite l'endroit recouvert de neige fraîche.
- Être courtois envers les autres marcheurs.
- Les papiers mouchoirs, bouteilles, etc. doivent être ressortis de la forêt.
- Respecter la paix et la quiétude de la forêt en étant raisonnablement silencieux.
- Respecter les arbres et la végétation.
- Les gens en descente de pente ont le droit de passage.



Soyez prévoyant, apportez des vêtements de surplus, de l'eau et de la nourriture dans un sac à dos. N'oubliez pas la caméra.

Bonne randonnée! Gérald Guay.

PLACE AUX CITOYENS

(Petites annonces)

TAI CHI CHUAN et QI GONG à MILLE-ISLES



Le tai chi chuan est une activité physique représentant un enchaînement de mouvements de combat stylisés, exécutés très lentement. Une forte impression de calme émane de ces mouvements. Le bas du corps solidement ancré au sol, le haut devient léger comme l'air. Une force interne se manifeste dans l'harmonie des mouvements et la sérénité de l'exécutant. LA source de cette harmonie est le Tiantien, centre de l'énergie vitale : le Chi. La mobilisation du Chi est le but premier de notre École (Art du chi-École de la Voie intérieure). C'est l'utilisation de cette énergie qui rend le tai chi chuan unique. Il libère les articulations, développe une respiration profonde et facilite une relaxation musculaire et nerveuse. Toutes les fonctions vitales sont stimulées en douceur et sans effort.

Enseignante : Andrée Piché, résidente de Mille-Isles, pratique le tai chi chuan et le qi gong depuis 18 ans. Affiliée à l'École de la Voie intérieure (L'Art du chi), une école internationale, elle fut officiellement reconnue enseignante en 1997 après un entraînement intensif.

Cours offerts cet automne :

Chaque session dure 10 semaines à raison 1h30 par semaine. Dans les cours, on retrouve du travail au sol : relaxation, respirations, travail du Chi ainsi que l'apprentissage des mouvements de « la forme de 24 ».

Les cours offerts le jeudi pour débutants commencent le 18 septembre. Pour les avancés les cours ont lieu le mardi.
Coût : 125\$ pour 10 semaines.

Inscription et information :

Andrée Piché 450-432-7392



Au moment de mettre sous presse cette édition, le nombre total de signatures pour la pétition « Internet haute vitesse » est de 336.

Bravo pour l'effort déployé. Souhaitons-nous des résultats positifs !

Cours de danse créative

5-8 ans

10 cours de 18h30 à 19h30

Du

30 septembre au 25 novembre 2008

Pour plus d'information téléphonez
au : 450-431-9663

Azalée Leroux



En collaboration avec la Sûreté du Québec, le programme « *Bon voisin Bon œil* » est un programme de protection du voisinage qui vise à informer et à responsabiliser les citoyens en ce qui a trait à la prévention du vol par effraction. Il offre aux résidents d'un quartier une gamme d'outils de promotion et d'information pour combattre, en collaboration avec leur service de police, le vol par effraction.

Le but du programme est d'amener les citoyens à participer à leur propre protection, en créant par exemple des comités de voisins ou encore en burinant les objets se trouvant dans leur résidence.

Le programme s'adresse aux citoyens d'un quartier, aux membres des clubs sociaux, aux employés des services publics et aux policiers.

Voici les points discutés à la réunion du 5 septembre 2008

- ◆ La municipalité se procurera des burins pour que les citoyens puisse les emprunter pour buriner les objets de valeur.
- ◆ Il y a trois type de priorité pour gérer les appels des policiers
 - Priorité 1: Vie en danger
 - Priorité 2: Vol mais personne n'est en danger
 - Priorité 3: Rapport fait par téléphone
- ◆ D'acheminer vos requêtes pour la Sûreté du Québec à la Municipalité à l'attention de Claude Duhamel par courriel (cduhamel@mille-isles.ca) ou par téléphone au 450-438-2958.

Voici quelques autres sujets qui ont été discutés

- ◆ Vitesse des autobus scolaires
- ◆ Vitesse des voitures sur chemin de Mille-Isles et Tamaracouta
- ◆ Signalisation d'arrêt obligatoire au chemin du lac Massie
- ◆ Avoir un suivi des requêtes pour informer les citoyens

Le dossier est maintenant ouvert, d'autres informations vous parviendront via le site web ou encore par la poste. Soyez attentifs !

Claude Duhamel, responsable

Un crime? Ici on le signale!

inf**crime**TM

1800 711 1800

ANONYME
A crime? We report it!

Affilié à Crime Stoppers

VENTE DE MÉDAILLE ET CONTRÔLE CANIN

À la demande des citoyens, la municipalité de Mille-Isles a adopté un règlement visant à assurer le contrôle canin sur son territoire.

Ce règlement stipule que :

Article 9 :

Le nombre maximum de chiens que tout gardien est autorisé à garder dans ou sur une unité d'occupation, ses dépendances ou son terrain est de :

- *3 chiens pour une superficie de terrain supérieure à 60 000 pieds carrés (5575 m²) ou*
- *plus de 3 chiens conditionnellement à ce que le gardien soit expressément autorisé par un autre règlement municipal d'opérer un chenil ou un commerce d'élevage de chiens pur race ou pour attelage, une école de dressage, une clinique vétérinaire ou un commerce de vente de petits animaux.*

Article 13

- *La médaille est payable annuellement et est valide pour la période d'une année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année suivante. Cette médaille est incessible et non remboursable. La somme à payer pour l'obtention d'une médaille est déterminée par le règlement de tarification de la municipalité.*

Le coût pour la médaille est reproduit à : **ANNEXE « A » du Règlement 2008-06** comme suit :

1. Coût d'une médaille par chien	25,00 \$
2. Coût d'une médaille par chien additionnel (même gardien)	15,00 \$
3. Coût de remplacement d'une médaille	10,00 \$
4. Coût pour un chenil	175,00 \$

Nous vous rappelons que la municipalité a signé une entente de service avec Patrouille Canine G.L. pour le contrôle des animaux.

Patrouille Canine G.L. agit en partenariat avec les autorités provinciales et municipales et vise à maintenir le contrôle des animaux domestiques en fonction des lois et la saine gestion de la faune dans les territoires desservis dont Mille-Isles.

Nous tenons à souligner que le personnel de Patrouille Canine G.L. est identifié et procède à la vente de médaille sur le territoire de Mille-Isles.

**Patrouille Canine G.L.**

4955, Montée Gagnon
Terrebonne (Québec) J6Y 1J4

Tél.: 450 434-9702

Fax: 450 437-4562

patrouillecanine@videotron.ca

Tél : 514 943-8320

Site web : www.patrouille-caninegl.com

**Ne soyez pas surpris de voir un représentant
de Patrouille Canine G.L. frapper à votre porte !**

Vos élus municipaux

Carson Collins, maire
maire.mille.isles@sympatico.ca

André Durocher, siège no 1

Ilene Geringer, siège no 2

Denise Brabant, siège no 3

Willis Black, siège no 4

Ronald Lescarbeau, siège no 5

George Dawson, siège no 6

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi
De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Le vendredi de 8 h à 13 h

**Lors des jours fériés suivants,
les services municipaux sont interrompus :**

Jour de l'an
2 janvier
Vendredi Saint
Lundi de Pâques
Journée nationale des patriotes
Fête nationale du Québec
Fête du Canada
Fête du travail
Action de Grâces
24 décembre
Noël
26 décembre
31 décembre

De plus, le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes du 22 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclusivement.

Nous serons heureux de vous accueillir à compter du 5 janvier 2009

Services municipaux

Michel Morin : Inspecteur municipal
mmorin@mille-isles.ca Voirie municipale
Émission des permis

Marc Auclair : Contremaître voirie
mauclair@mille-isles.ca municipale

Alain Charbonneau Directeur service incendie
acharbonneau@mille-isles.ca

Claude Duhamel : Loisirs municipaux
cduhamel@mille-isles.ca Info Mille-Isles
Pompier volontaire

Chrystine Slight : Secrétaire réceptionniste
cslight@mille-isles.ca Taxation

Nathalie Paquette : Coordinatrice comptabilité
npaquette@mille-isles.ca

Johanne Ringuette : Directrice générale
dg@mille-isles.ca

Pour nous joindre :
1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles
(Québec) J0R 1A0
info@mille-isles.ca

 450.438-2958  450.438.6157
Site web : www.mille-isles.ca

Proverbe du mois :

***Le propre de la médiocrité est
de se croire supérieur. "***
La Rochefoucauld

PARUTION DE L'INFO MILLE-ISLES

**Veuillez noter que l'Info Mille-Isles paraîtra 4 fois
par année à compter de septembre 2008.**

Pour être publié, vous devez nous faire parvenir votre texte corrigé et dont la mise en page est faite.
Le tout en version française et anglaise.

Pour l' édition de :

Septembre : avant le 15 août
Décembre : avant le 10 novembre
Mars : avant le 15 février
Juin : avant le 15 mai